

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011
(CONVOCATION DU 8 SEPTEMBRE 2011)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, FANTIN, GACHET, LAISSUS, LE BLANC, PIERRETON

Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, FKAIR, FRANCHINO, JEAN, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Anne LAUZE donne pouvoir à Monsieur Bernard CHENAL.

Madame Murielle ORTOLLAND donne pouvoir à Madame Chantal JEAN.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

Messieurs Richard CONCA et Olivier ROGEAUX

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Marie-Noëlle FAURIE

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2011, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal ses deux délibérations en date du 20 avril 2009 et du 18 mai 2009 décidant de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police pour la création de places de parking dans le cadre :

- de la deuxième tranche des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard,
- du réaménagement du secteur de l'église.

En raison du grand nombre de dossiers déposés, la Commission permanente du Conseil Général n'a pas été en mesure de retenir ces deux opérations pour la programmation 2011.

La Commune peut décider de maintenir ces demandes de subventions pour la prochaine session budgétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir ses demandes de subventions au titre des amendes de police pour la session budgétaire 2012 pour les deux opérations suivantes :
 - o Deuxième tranche de travaux d'aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard,
 - o Réaménagement du secteur de l'église,
- CHARGE le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

III. RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SICSAL

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2010 du SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-ALBAN-LEYSSE).

Elle rappelle au Conseil Municipal que les compétences et le périmètre géographique sont inchangés. Il en est de même pour les Commissions et le Bureau.

Le nombre d'agents varie selon les années. Ils étaient 15 en 2010, 14 en 2009. Cinq agents contractuels ont été recrutés en 2010 par l'intermédiaire de PSA.

La fréquentation du centre de loisirs de Barby est en augmentation en 2010 (2120 journées enfants) par rapport aux 3 années précédentes.

Parmi les 134 assistantes maternelles en activité, 126 fréquentent le relais assistantes maternelles (RAM). 2 agents animent le RAM, un agent à temps plein et un agent à temps partiel.

Concernant la compétence assistance et accueil des personnes âgées, la réflexion pour la mise en place d'un service de portage de repas à domicile se poursuit.

L'école de musique continue ses activités. La subvention versée par le SICSAL en 2010 s'est élevée à 235 euros par élève pour 256 élèves.

Un enseignant de l'école de musique intervient en milieu scolaire.

Le SICSAL participe également avec la commune de Bassens au financement des frais de fonctionnement du Château de Bressieux.

Le SICSAL soutient également trois associations sportives (le FC Nivolet, le Club des Sports de la Féclaz, le Val de Leysse Handball) par l'intermédiaire du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Depuis 2005, la contribution générale des communes a augmenté progressivement pour atteindre 437 000 euros en 2010. Parallèlement la contribution de la Commune de Barby a diminué et s'est élevé à 75 880 euros au titre de 2010.

Madame le Maire précise également que le SICSAL ne devrait pas être impacté par la réforme territoriale en cours.

Mesdames Monique TECHER et Véronique FRANCHINO rejoignent le Conseil Municipal.

IV. RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE CHAMBERY METROPOLE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation légale de présentation devant le Conseil Municipal de chacune des 24 Communes membres du rapport d'activités 2010 de Chambéry métropole.

L'année 2010 est une année dense en chantiers d'envergure avec notamment :

- l'ouverture du premier tronçon d'aménagements en site propre pour les transports en commun avenue du Comte Vert,
- la rénovation du parc d'activités de Côte Rousse (désamiantage, isolation et esthétique des façades, mise aux normes accessibilité des bâtiments)
- la modernisation de l'usine de dépollution des eaux usées (l'assainissement sera conforme aux normes européennes),
- des études qui se poursuivent pour la mise en application du PDU (plan de déplacements urbains) visant notamment à la reconquête de l'axe de la Leysse et au Pôle d'Echange Multimodal (PEM).
- les prochains travaux de protection contre les crues avec la poursuite de l'étude du projet d'aménagement de la confluence Leysse Hyères dont les travaux devraient débuter au début du deuxième semestre 2012.

Le travail d'élaboration de la Programmation Pluriannuelle des investissements (PPI) s'est poursuivi tout au long de l'année 2010 pour aboutir au printemps 2011.

Une concertation a été engagée en 2010 dans le cadre de l'élaboration d'un schéma agricole à l'échelle de l'agglomération. Cette concertation devait permettre aux Communes :

- de prendre connaissance du diagnostic,
- de transmettre leurs avis et propositions,
- de valider ensemble les orientations du futur schéma agricole.

Concernant les équipements sportifs, un débat a eu lieu en 2010 sur la future piscine d'agglomération. Une décision doit être prise avant la fin de l'année 2011.

V. CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE CHAMBERY METROPOLE – ORIENTATIONS POLITIQUES ET ENJEUX

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL, Adjoint au Maire, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, la Commune a transféré à Chambéry métropole sa compétence en matière d'actions pour la préservation et la valorisation des espaces naturels, en particulier forestiers.

Il précise que dans sa délibération n° 178-98 C du 20 novembre 2008, le Conseil communautaire de Chambéry métropole a décidé de lancer la réalisation d'une Charte Forestière de Territoire pour répondre aux enjeux de la forêt périurbaine et favoriser le développement de la filière forêt-bois locale.

Il indique également que la commune a été destinataire d'une pochette d'information devant permettre au Conseil municipal de s'approprier le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire de Chambéry métropole et de prendre connaissance des propositions d'orientations politiques.

Il souligne que le vice-président chargé du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité de Chambéry métropole souhaite que les communes puissent appréhender cette thématique à travers les données et les cartes issues du diagnostic et que les orientations qui seront validées à la fin du processus de concertation puissent être partagées et soutenues par l'ensemble des communes.

Dans le cadre des compétences de Chambéry métropole, la Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité propose trois orientations pour constituer les thèmes majeurs de la Charte Forestière de Territoire. Emergeant des travaux du comité de pilotage de la Charte, des discussions de la Commission et des préoccupations émanant du territoire et notamment des acteurs forestiers, ces orientations pourraient être retenues pour la future Charte Forestière de Territoire. Elle devra concourir à la valorisation d'une forêt périurbaine conformément aux objectifs du Projet d'agglomération.

Chacune des orientations a été déclinée en enjeux, afin de répondre aux attentes identifiées sur le territoire, mais aussi dans le but d'appréhender les difficultés rencontrées par la filière forêt-bois locale :

1. Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière :
 - . Le bois-énergie
 - . Maintien de la première transformation.
2. Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles :
 - . Maintien de la biodiversité des milieux forestiers
 - . Préservation des ressources du territoire.
3. Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire :
 - . L'accueil du public
 - . Favoriser la cohabitation des usagers de la forêt

Enfin, une déclinaison de ces orientations politiques et enjeux en un plan d'actions opérationnelles visant à définir les moyens à mettre en œuvre doit permettre d'aboutir à la finalisation de la Charte Forestière d'ici la fin de l'année 2011.

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu le dossier d'information « Charte Forestière de Territoire de Chambéry métropole – Promouvoir une forêt périurbaine et dynamique » reçue en Mairie le 21 juillet 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'EMETTRE un avis favorable sur les orientations politiques et enjeux proposés pour constituer la Charte Forestière de Territoire de Chambéry métropole.

Article 2 : D'ENCOURAGER la poursuite de la consultation sur ce dossier avant une validation en Conseil communautaire puis une déclinaison en plans d'actions opérationnelles.

VI. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE : PROJET « DIAPO-CONTE »

Madame Agnès SIMON, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet « diapo-conte » concernant la classe de CP de l'école élémentaire.

Ce projet consiste en la réalisation d'un diapo-conte sur 3 jours en classe de CP avec l'intervention du prestataire « Studio Patamm ».

Le coût de ce projet s'élève à 1 268 euros.

L'école élémentaire sollicite une participation financière de la Commune à hauteur de 350 euros, le reliquat étant financé par l'association « le Trésor des Ecoles » et les crédits d'activité versés annuellement par la Commune.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 350 euros pour le projet « diapo-conte ».

VII. RESTAURATION D'OBJETS MOBILIERS DE L'EGLISE DE BARBY – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Bruno GACHET, Adjoint, informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir la restauration de deux objets mobiliers de l'église de Barby :

- le tableau de « LA PIETA » de JAN RUTGERZ VAN NIWAEL (début 17^{ème} siècle), mobilier classé monument historique,
- un crucifix, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

La restauration sur objet classé doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux instruite par la DRAC (direction Régionale des Affaires Culturelles) qui dispose d'un délai de 6 mois pour prendre une décision.

Les travaux prévus sur ces deux objets consisteraient en :

- une réfection à neuf de la peinture et la création d'un cadre pour le tableau,
- des travaux de conservation et de restauration pour le crucifix.

Plusieurs restaurateurs ont été consultés.

Trois devis ont été sélectionnés :

- un devis d'un montant de 4 770 euros HT fourni par l'atelier Moreaux-Jouannet pour la réfection de la peinture du tableau « La Pietà »,
- un devis d'un montant de total 3 480 euros HT (comprenant l'option pour le décor en rais de cœur de Philippe DURET d'un montant de 1 080 euros) fourni par le restaurateur Patrick GOY pour la création du cadre pour le tableau,
- un devis d'un montant de 665 euros HT proposé par la restauratrice Isabelle ROSAZ pour les travaux de conservation et de restauration du crucifix.

Monsieur GACHET propose au Conseil Municipal de valider ce choix et de décider de l'inscription des crédits correspondants au budget 2012.

La Commune est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil Général de la Savoie pour tous travaux de conservation-restauration ou de mise en sécurité des objets mobiliers classés au titre des Monuments historiques.

Monsieur GACHET propose à l'assemblée de solliciter l'Etat et le Conseil Général en vue d'obtenir les subventions correspondantes au taux le plus élevé possible.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les trois devis présentés pour un montant total HT de 8 915,00 euros pour la restauration de la peinture « La Pietà » et du crucifix.
- DECIDE de prévoir au budget 2012 les crédits correspondants.
- DECIDE de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général les subventions existantes pour la restauration et la mise en sécurité des objets classés et inscrits, au taux le plus élevé possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses qui ne seront pas couvertes par les subventions.

VIII. RETRAIT DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 1998 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées au Plan d'Occupation des Sols.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2001 créant un droit de préemption urbain renforcé.

Considérant la délibération en date du 16 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame le Maire dont l'exercice, au nom de la commune, « des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code pour les opérations engagées devant le conseil municipal qui l'aura spécialement habilitée en ce sens », article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption à Madame le Maire, afin que celle-ci redevienne une compétence du Conseil Municipal.

IX. ARRETES DU MAIRE : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
11 janvier 2011	AED	Réalisation d'images 3 D dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle du Grand Clos	4 231,20 euros
24 janvier 2011	LAPLACETTE	Mission de géomètre concernant la réhabilitation de l'école élémentaire	5 878,34 euros
25 janvier 2011	Claire LUCAS	Mission de modification du POS	4 800,00 euros avec une option de 550 euros (consultation)
27 janvier 2011	CTPMS	Création d'aires à conteneurs semi-enterrés à la Bâtie et aux Epinettes	34 990,00 euros
3 février 2011	DESCOURS ET CABAUD	Fourniture d'une perceuse visseuse	487,77 euros
3 février 2011	Entreprise BRONNAZ	Mission de réparation suite au sinistre Impasse de la Trousse	488,37 euros

3 février 2011	Société SOCOTEC	Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des ERP	4 578,00 euros
8 février 2011	Office National des Forêts	Travaux d'élagage, abattage et débroussaillage	1 100,00 euros
10 février 2011	SARL MICROBIB	Maintenance du logiciel de la Bibliothèque	314,00 euros
11 février 2011	CRAYON BLEU	Mise en place d'une stratégie de communication autour de sujets d'urbanisme	6 700 euros pour la tranche ferme + 600 euros par réunion
11 février 2011	Entreprise QUALICONSULT	Réalisation d'un diagnostic structure de l'école élémentaire en vue de sa réhabilitation	3 925,00 euros
14 février 2011	Entreprise CTPMS	Fourniture et pose d'une nouvelle barrière aux Epinettes	4 770,00 euros
22 février 2011	Office National des Forêts	Réalisation de levé GPS du chemin des amoureux	603,98 euros
28 février 2011	Entreprise PHM Travaux publics	Mission de reprise de bordures pour trottoir au Clos Gaillard	6 035,52 euros
10 mars 2011	Entreprise DESCOURS ET CABAUD	Fourniture d'une autolaveuse	2 260,00 euros
24 mars 2011	Entreprise AXIALIS	Réalisation d'un marquage au sol dans la cour de l'école élémentaire	1 634,00 euros
5 avril 2011	Entreprise GESLAND DEVELOPPEMENTS	Acquisition d'un logiciel cimetière comprenant le logiciel Gescime et la cartographie	2 200,00 euros
11 avril 2011	Entreprise COFELY	Remplacement complet du système de production d'eau chaude sanitaire au gymnase	15 537,00 euros
11 avril 2011	Entreprise DEBERNARDI'S	Construction d'une série de caveaux au cimetière	33 350,00 euros
15 avril 2011	Entreprise CBE	Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment « les Mouettes »	26 445,06 euros
13 avril 2011	Entreprise VAUDAUX	Fourniture d'un désherbeur thermique	1 120,00 euros
13 avril 2011	Cabinet UGUET	Mission de réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard	3 759,75 euros
18 avril 2011	Géomètre Jean-Pierre BUTTOUDIN	Réalisation du levé topographique de l'Impasse des Rochettes	1 076,00 euros
18 avril 2011	Entreprise CTPMS	Complément de la mission de création d'aires à conteneurs semi enterrés tranche 2010 à la Bâtie et aux Epinettes	5 404,14 euros

18 avril 2011	Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	Réfection de trottoirs et chaussée au Clos Gaillard	4 270,26 euros
27 avril 2011	Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	Installation de mobilier urbain au Clos Besson	6 018,20 euros
27 avril 2011	Entreprise CTPMS	Travaux de reprise de bordures au Clos Gaillard et au bâtiment « les Fauvettes »	6 469,00 euros
5 mai 2011	Entreprise CITEOS BRONNAZ	Travaux de déplacement d'un candélabre rue des Charmilles	2 081,22 euros
5 mai 2011	Entreprise GAUTHEY	Travaux de pose de fourreaux d'éclairage public	621,00 euros
5 mai 2011	Cabinet GOTTELAND-LOOF	Missions pour une mission de gestion en assurance	2 270,00 euros
10 mai 2011	Entreprise STORES PASSION	Travaux d'installation de stores de protection solaire sur la baie vitrée de l'accueil de la Mairie	3 667,41 euros
10 mai 2011	Entreprise CBE	Travaux de reprise de l'isolation de la toiture terrasse du bâtiment « les Mouettes »	18 958,46 euros
13 mai 2011	Entreprise BRONNAZ	Travaux d'éclairage public route de la Trousse et au rond-point de l'entrée de ville	19 000,00 euros
18 mai 2011	Entreprise CTPMS	Changement de bordures route du Château	470,00 euros
23 mai 2011	Entreprise CTPMS	Réalisation d'un drain routier allée du Rossignol au lotissement de la Bâtie	5 650,00 euros
23 mai 2011	Entreprise VAUDAUX	Livraison et mise en route de matériels de jardinage	1 730,00 euros
26 mai 2011	Entreprise SIGNAUX GIROD ALPES	Fourniture de matériel de signalisation	657,59 euros
7 juin 2011	Entreprise GENOULAZ Emmanuel	Mise aux normes électricité Palais des Hirondelles	2 997,20 euros
9 juin 2011	Entreprise GENEVRAY	Reprise de soutènement paysager au niveau du passage sous terrain Route de la Trousse	870,00 euros
20 juin 2011	Entreprise C.TPMS	Pose de platines en acier route du Château	3 965,00 euros
20 juin 2011	Groupement LOUIS et PERINO	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire et du préau-gymnase	124 200,00 euros
22 juin 2011	Groupement EUROVIA	Aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard	370 501,17 euros
30 juin 2011	Entreprise C.TPMS	Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) Lotissement « les Matz » - chemin des Matz	990,00 euros

5 juillet 2011	Entreprise QUALICONSLT	Mission de contrôleur technique concernant la réhabilitation de l'école élémentaire et du préau-gymnase	7 640,00 euros
5 juillet 2011	Entreprise NOVICAP	Mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) concernant la réhabilitation de l'école élémentaire et du préau-gymnase	5 206,00 euros
11 juillet 2011	Entreprise ALP'PLOMBERIE SERVICES	Remplacement de deux radiateurs dans la Mairie	1 738,57 euros
11 juillet 2011	Entreprise LC ENR	Installation climatique dans les locaux des « Chavonnes Fleuries »	2 535,00 euros
5 août 2011	Entreprise PATRIARCHE AND CO	Préparation de la phase opérationnelle de l'aménagement du Secteur du Grand Clos	32 500,00 euros pour la tranche ferme avec une option de 19 000,00 euros
30 août 2011	Entreprise BRONNAZ	Travaux d'éclairage public Impasse des Rochettes	11 998,00 euros
31 août 2011	Entreprise BRONNAZ	Travaux de mise en place d'une borne d'éclairage Allée des Airelles	1 951,44 euros
2 septembre 2011	Cabinet ALTITUDES VRD	Travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur Larmuzes / Baya	12 200,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 27 septembre 2011

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON